

ÉDITION 2023

66



GUIDE DE PÊCHE

Des Pyrénées-Orientales

WWW.PECHE66.ORG

**GÉNÉRATION
PÊCHE**



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

#PECHE66

**FÉDÉRATION DE PÊCHE
ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

SOMMAIRE

L'Edito du Président.....	page 1
Une Fédération au service des pêcheurs.....	page 2
Le personnel fédéral.....	page 3
Une instance structurée et organisée.....	page 4
Le pôle technique de la Fédération.....	page 5
Les bienfaits de la ripisylves.....	page 6
Partenariat MRM - L'Alose.....	page 6
Le centre piscicole de Sahorre.....	page 7
Les gardes-pêche.....	page 8
Le savoir-vivre du bon pêcheur.....	page 8
Le Pôle d'Initiative Pêche et Nature (animations).....	page 9
Nos 28 AAPPMA.....	page 12
Les concours de pêche.....	page 13
La fête de la pêche.....	page 14
Les hébergements pêche.....	page 16

VOTRE FÉDÉRATION

Les cartes de pêche.....	page 17
Les dépositaires.....	page 18
Le concours photos.....	page 19
Les bonnes pratiques de la pêche en no-kill.....	page 19
Les nouveautés règlementaires.....	page 20
La réglementation générale.....	page 21
Pêche de la carpe et du brochet.....	page 22

LA PÊCHE

Pêchez plus de 60 lacs de montagne du Carlit.....	page 23
Lacs des Camporells et du Madres.....	page 24
L'ensemble de la Réglementation (Dépliant détachable)	
Plan d'eau du barrage du Lanoux.....	page 26
Plan d'eau du barrage des Bouillouses.....	page 27
Plan d'eau touristique de Balcère.....	page 28
Plan d'eau du Barrage de Matemale, du plan d'eau d'Osséja, de Saillagouse et de la Jasse de Calvet.....	page 29
Plan d'eau du barrage de Puyvalador.....	page 30
Pôle halieutique de Millas.....	page 31
Plan d'eau du barrage sur l'Agly.....	page 32
Les lacs de la Raho.....	page 33
Les plans d'eau de Vinça.....	page 34
Les plans d'eau du Soler, de Saint-Estève, des Bouziques, de Villelongue-dels-Monts et de Prades.....	page 35

NOTRE TERRITOIRE

Découvrez plus de 95 parcours de pêche en Pays Catalan..	page 36
Les Parcours No-Kill «Tous modes»	page 37
Les Parcours No-kill «Mouche fouettée et leurre»	page 38
Les Parcours No-kill «Mouche artificielle fouettée».....	page 39
Les Parcours à «Mobilité réduite» et «Jeunes»	page 40
Les Parcours No-kill «Carpe de nuit»	page 41
Les Parcours «Float-tube»	page 43
Les Parcours «Barque»	page 44
Les Parcours «Pêche de Loisir»	page 45
Les Parcours «de Pays»	page 47

LES PARCOURS

Nous contacter

ADRESSE : 1 Avenue des Bouillouses - 66170 MILLAS

TEL : 04 68 66 88 38

MAIL : federation@peche66.org

SITE INTERNET : www.peche66.org

FACEBOOK - INSTAGRAM : Peche 66

Ouverture des bureaux au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :

8 h 30 - 12 h / 13 h 15 - 17 h

Mercredi : 8 h 30 - 11 h 45

Directeur de la Publication : Sébastien DELMAS - **Réalisation :** Jérémy TRANTOUL

Crédit photos : FNPf/Laurent MADELON - G.ARNAUD - M.RIBOT - M.DUCHATEAU - N.PERIAUT



L'EDITO DU PRÉSIDENT

2022, l'année du renouveau.

Elle fut marquée par une forte mobilisation pour le renouvellement des représentants de notre réseau associatif.

Le conseil d'administration de la Fédération a ainsi été renouvelé quasi en totalité (13 membres sur 15) avec une forte représentativité du territoire et un rajeunissement flagrant. Grâce à la confiance des administrateurs, j'ai pu prendre la fonction de Président afin d'y apporter tout mon dynamisme, mes convictions et une vision de la pêche et de protection des milieux aquatiques plus moderne et nécessaire.

J'en profite pour me présenter à l'ensemble des 10 000 pêcheurs de notre département, originaire du Conflent (Vernet les Bains), Technicien Rivière de formation, bénévole de longue date (garde pêche, pêche électrique, etc.) et surtout pêcheur. C'est tout naturellement que j'ai souhaité m'impliquer davantage mais différemment.

Les attentes et projets sont colossaux mais les premiers résultats sont déjà là : structuration, optimisation et transparence du fonctionnement de la Fédération, embauche progressive de 4 renforts dont un garde pêche sur la partie plaine, simplification de la réglementation (suppression timbre barque, harmonisation du quota de prélèvement sur les lacs de montagne, cohérence dans les déversements des PPL, etc.). En parallèle, les commissions de travail avancent et les débats sont constructifs et productifs comme la réalisation prochainement d'un

schéma de développement du loisir pêche avec une enquête afin de donner la parole directement aux pêcheurs. De nombreux projets sur les milieux aquatiques ont été engagés et devraient se concrétiser en 2023 : suppression de seuils, renaturation de cours d'eau, diversification d'habitats, suivi hydrologique, etc.

Vous l'aurez compris, un vrai renouveau, est à l'oeuvre et devrait placer notre Fédération à sa place que ce soit sur le plan halieutique, associatif et bien sûr institutionnel. Sans oublier notre réseau pêche à ces différentes échelles, de nos 28 AAPPMA, à l'Association Régionale Occitanie (ARPO) et au sein du Club Halieutique Interdépartemental (37 départements) où j'ai pu intégrer le bureau afin d'apporter ma vision de la pêche et des milieux aquatiques à un échelon supra.

2022 a été intense notamment en raison d'une sécheresse exceptionnelle mais le chemin parcouru est déjà considérable. 2023 marquera la concrétisation de nos nombreux projets qui permettront de répondre aux attentes de tous.

Je vous souhaite à tous, en plus de la pluie, une bonne saison de pêche dans un environnement le plus convivial possible.

A très vite au bord de l'eau (ou en réunion).

Sébastien DELMAS
Président de la FDPPMA66

UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DES PÊCHEURS DEPUIS 1942 !



- Etablissement reconnu d'utilité publique.
- Réalisation de missions d'intérêt général.
- Agréée au titre de la protection de l'environnement et de l'Education Nationale.

MISSIONS ET RÔLES :

- Mettre en œuvre des actions de promotion et de développement du loisir pêche.
- Participer activement à la protection des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles.
- Surveiller le domaine piscicole départemental.
- Réaliser des actions d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques.

« Dans le cadre de ces objectifs, la FDPPMA66 définit, coordonne, aide et contrôle les actions des 28 AAPPMA »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022/2027



PRÉSIDENT : Sébastien DELMAS

VICE-PRÉSIDENT : Jean Pascal MARCELLIER (Secteur plaine) - Pierre LOISON (Secteur montagne)

TRÉSORIER : Bernard LOPEZ

TRÉSORIER ADJOINT : Fabien DOMENGE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Benjamin DOMENECH

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT : Olivier RICHAUD

ADMINISTRATEUR : Rémi BAILLS - Marcel BAQUE - Philippe DEMIQUEL - Marc DUBOIS
Neil HARRIS - Philippe JAMME - Pascal PARAND - Marc RIBOT

LE PERSONNEL FÉDÉRAL

Olivier BAUDIER
DIRECTEUR
04 68 66 88 38

PÔLE ADMINISTRATIF

Fabienne PEDRENO
Secrétaire - Comptable
04 68 66 66 32

Jérémy TRANTOUL
Agent de Développement
(Communication)
04 68 66 88 38

PÔLE ANIMATION

PÔLE TECHNIQUE

Adeline HERAULT
Technicienne - Hydrobiologiste
07 85 57 18 41

Xavier HIEU
Agent de Développement (Animation)
06 07 69 20 99

Recrutement en 2023
Contrat d'Apprentissage
(Animation)

Nicolas PROCACCI
Pisciculteur
06 07 69 21 24

Bastien PERINO
Agent de Développement (Technique)
06 07 69 21 22

Michel VIVAS
Garde-Pêche Technicien
06 38 89 67 94

Recrutement en 2023
Garde-Pêche

Contrat d'Apprentissage
(Renfort Technique)

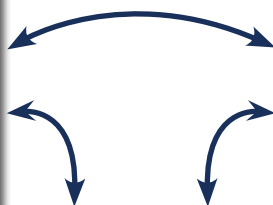
CONTACT MAIL

prenom.nom@peche66.org



Xavier HIEU - Fabienne PEDRENO - Michel VIVAS - Bastien PERINO - Adeline HERAULT - Nicolas PROCACCI
Bernard LOPEZ (Trésorier) - Olivier BAUDIER - Sébastien DELMAS (Président) - Jérémy TRANTOUL

UNE INSTANCE STRUCTURÉE ET ORGANISÉE...



LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Gestion des Milieux Aquatiques - Elu référent : S.DELMAS

Gestion et Développement de la 1ère Cat - Elu référent : P.LOISON

Gestion et Développement de la 2de Cat - Elu référent : B.LOPEZ

Contrôle et Surveillance - Elu référent : J.P MARCELLIER

Animations et Communication - Elu référent : B.DOMENECH

DÉFINIT ET PROPOSE LES ORIENTATIONS ET PROJETS DE LA FÉDÉRATION

Depuis la prise de fonction des nouveaux élus, la Fédération traite les demandes et les projets au travers de commissions. Chaque élu du conseil d'administration est présent dans une commission qui est ouverte à tous, l'objectif est de travailler dans la colégialité, en toute transparence et permettre à chacun de pouvoir s'exprimer.





LE PÔLE TECHNIQUE

Le Pôle Technique est dédié à la protection des milieux aquatiques, ses principales missions sont :

- La protection et la valorisation du domaine piscicole.
- La mise en œuvre du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDGP).
- La restauration et les aménagements en faveur du domaine piscicole et de son milieu.
- La représentation des intérêts piscicoles et des milieux aquatiques auprès de nombreuses institutions.
- Les études et suivis des rivières et plans d'eau (Poisson, thermie, hydromorphologie, physico-chimie, etc.).
- Intervention en cas de pollutions des eaux et mortalités piscicoles.



ATTENTION AUX ZONES DE FRAYÈRES À TRUTES...

Bien souvent, au moment de l'ouverture de la pêche de la truite en rivière, les alevins sont encore présents dans les frayères et le risque de piétinement par les pêcheurs n'est pas négligeable. Les conséquences peuvent être désastreuses, les frayères sont des édifices très fragiles !

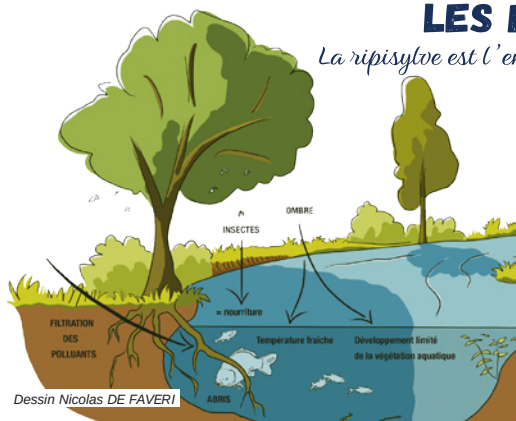


**Quand on pêche,
on protège.**



LES BIENFAITS DE LA RIPISYLVE

La ripisylve est l'ensemble de la végétation qui borde les cours d'eau.



Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords. L'entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son état écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements flottants ou non, par l'élagage ou le recépage de la végétation des rives.



PARTENARIAT M.R.M
Migrateurs Rhône Méditerranée



QUAND LA PÊCHE DE LOISIR SERT LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE !

Du fait de leurs présences régulières au bord des fleuves et rivières, les pêcheurs constituent un **vecteur d'informations capital pour les scientifiques et les gestionnaires**, notamment au travers de la connaissance de leurs captures.

C'est pourquoi, **l'Association MRM**, en collaboration avec la Fédération de Pêche, suit la migration des aloses grâce au suivi de vos prises via des carnets de pêche.

L'ALOSE FEINTE DE MÉDITERRANÉE : UNE ESPÈCE ENDÉMIQUE !

L'Alose feinte de Méditerranée (*Alosa Agone*) appelée jusqu'en 2019 Alose feinte du Rhône (*Alosa Fallax rhodanensis*), appartient à la **famille des clupéidés** (groupe des harengs et de la sardine). On la distingue de sa cousine la Grande alose (*Alosa alosa*, absente du bassin méditerranéen) par sa plus petite taille (30 à 50 cm) et par l'existence d'une rangée de 4 à 8 petites taches noires en arrière de l'opercule.

L'Alose **vit en mer et remonte les cours d'eau au printemps** (mars à juin) pour se reproduire. Par son cycle biologique, cette espèce sensible est particulièrement soumise aux problématiques de franchissement d'obstacles à la continuité écologique. Elle est aujourd'hui classée comme **quasi-menacée sur la liste rouge des espèces menacées en France**.

UN POISSON DE SPORT CERTES, MAIS UN POISSON FRAGILE ...

L'aloise feinte de Méditerranée est un poisson méconnu et très intéressant à pêcher. Il demeure fragile, c'est pourquoi, sa pêche en «catch and release», de préférence, nécessite certaines précautions (voir page n°19).

VOUS ÊTES PÊCHEUR D'ALOSSES, MÊME OCCASIONNEL ? VOUS POUVEZ NOUS AIDER !

Demandez votre carnet à l'Association MRM
contact@migrateursrhonemediterranee.org - 06 17 45 12 59
ou à la FDPPMA66.



LE CENTRE PISCICOLE DE SAHORRE

Le Centre Piscicole de Sahorre a pour but principal d'assurer l'approvisionnement des cours d'eau et plans d'eau du département en alevins et truitelles de truites indigènes selon deux souches sauvages : la truite fario «Carança» et la truite arc-en-ciel «Bouillouses». Après la ponte, les oeufs se développent dans la pisciculture et regagnent rapidement les rivières de notre département ayant besoin d'un coup de pouce.

DES POISSONS DE SOUCHES D'ORIGINE SAUVAGES...



La truite fario "Carança"

La truite fario est une espèce indigène largement répandue en France, dans les eaux froides, courantes et bien oxygénées. Dans le département, les analyses génétiques ont mis en évidence une souche de truite fario de type méditerranéen : la truite fario «Carança», du même nom que la vallée. Cette espèce qui est élevée en pisciculture, sert au repeuplement (sous forme d'alevins et de truitelles) des cours d'eau du département.

La truite arc-en-ciel "Bouillouses"

La truite arc-en-ciel, originaire de la Côte Pacifique de l'Amérique du Nord, a été introduite en France au 20^{ème} siècle. Elle est devenue une espèce domestiquée pour l'élevage en pisciculture. Elle s'est parfaitement acclimatée dans le massif des Pyrénées au point de s'adapter naturellement sur son site d'introduction du plan d'eau du barrage des Bouillouses. C'est cette espèce qui est élevée avec succès et sert au repeuplement (sous forme d'alevins) de certains lacs de montagne.





Outre leur fonction de police de la pêche, les gardes pêche sont les premiers interlocuteurs des pêcheurs au bord de l'eau.

Leur rôle est important et ils méritent autant de respect que celui qu'ils vous témoigneront en vous abordant au bord de l'eau.

Si vous constatez une pollution ou un acte de braconnage, nous vous invitons à prévenir :

- La Fédération : 04.68.66.88.38
- Les Gardes Fédéraux 06.38.89.67.94
06.07.69 21.22
- L'OFB 04.68.53.01.81
- La Gendarmerie

La FDAAPPMA66 forme chaque année les futurs gardes pêche bénévoles assermentés. Si vous souhaitez devenir garde-pêche, vous pouvez vous renseigner auprès de votre AAPPM et faire part de votre désir de candidature.

Pêcheurs, mais aussi randonneurs et vacanciers...

Ne laissez pas sur les berges : appâts, récipients d'amorces, fils de pêche, hameçons, papiers, bouteilles, boîtes de conserves, etc. N'oubliez pas que tous ces déchets sont dangereux autant pour les personnes que pour les animaux et qu'ils polluent la nature.

N'obligez pas les propriétaires riverains à remédier à votre négligence et à leur faire regretter, à cause du mauvais comportement de quelques individus, d'avoir cédé le droit de passage dans leurs propriétés (stationnement abusif des véhicules, barrières non refermées, etc.).

**RESPECTEZ LA NATURE :
CHACUN Y GAGNERA LE PLAISIR
DE LA DÉTENTE AU BORD DE L'EAU.**



Charte du pêcheur associatif de loisir
document édité par la FNPF et consultable sur internet





LE PÔLE D'INITIATIVE PÊCHE NATURE

La **Maison de la Pêche et de la Nature** propose des animations à la fois ludiques et éducatives à destination des jeunes, des adultes, des groupes, centres de loisirs, comités d'entreprises, public handicapé... Dans ses missions, elle a pour objectif la **promotion du loisir pêche et la sensibilisation au respect et à la préservation des milieux aquatiques.**

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus d'informations, un devis, n'hésitez pas à contacter :

la Fédération au 04 68 66 88 38

l'animateur au 06 07 69 20 99



Toutes ces interventions, se déroulent dans les règles de sécurité et sont encadrées par un animateur diplômé.

PRESTATIONS SCOLAIRES ET PÉRI-SCOLAIRES

Pour connaître les tarifs et les contenus de nos prestations, n'hésitez pas à consulter le **Guide des Animations** sur le site www.peche66.org rubrique Pôle d'Initiative Pêche et Nature ou sur simple demande, il vous sera envoyé gratuitement (*structure agréée par l'Education Nationale*).





LES PRESTATIONS POUR LES PARTICULIERS (FAMILLE, ENFANT, ADULTE)



STAGES PÊCHE NATURE à MILLAS

80[€]



les Mercredis (hors vacances scolaires)

Dédiés aux enfants de plus de 8 ans, désireux de découvrir le loisir pêche, la faune et la flore des milieux aquatiques. Matériel et appâts fournis, carte de pêche obligatoire.

3 groupes de niveaux : Premiers pas (9h30 -11h30) découverte (13h45 à 16h30)

et perfectionnement (13h30 à 17h) - Nombre de places limité.

CYCLE DE PRINTEMPS

du 05 avril au 05 juillet

CYCLE D'AUTOMNE

du 13 septembre au 20 décembre

LES STAGES THÉMATIQUES PÊCHE

Ces stages sont ouverts aux enfants de **10 à 17 ans** titulaires d'une carte de pêche. L'objectif est de faire découvrir une technique et de l'approfondir **avec un Agent de la Fédération**.

Le Matériel de pêche est inclus dans le prix, seul le repas du midi est à prévoir (**inscription obligatoire**).

xavier.hieu@peche66.org



75[€]

durant 3 jours de 9h à 17h30 (environ)

- **Vacances de Printemps** du Mercredi 26 au Vendredi 28 Avril (Truite).
du Mardi 2 au Jeudi 4 Mai (Float-tube).
- **Vacances d'Été** du Lundi 10 au Mercredi 12 Juillet (Leurre).
- **Vacances d'Été** du Vendredi 25 au Dimanche 27 Août (Float-tube).
- **Vacances de la Toussaint** du Mercredi 25 au Vendredi 27 Octobre (Feeder).
- **Vacances de la Toussaint** du Jeudi 2 au Samedi 4 Novembre (Float-tube).

10[€]

LES ESTIV'PÊCHE

Limité à 10 participants et dédié à tous, vous vous initiez en famille ou seul à la pêche au coup ou aux leurres du 18 Juillet au 24 Août (hors jours fériés).

Plan d'eau de Prades

Jours : les mardis de 9h à 11h

RDV : Au plan d'eau de Prades

Plans d'eau de Millas

Jours : les mercredis de 9h à 11h

RDV : Fédération de Pêche à Millas

Plan d'eau des Escoumes à Vinça

Jours : les jeudis de 9h à 11h

RDV : au parking du terrain de tennis de Vinça

Inscriptions : 04 68 66 88 38 (Fédération) - 06 07 69 20 99 (Animateur)



TENSION ATTENTION

Parce que votre ligne de pêche n'a pas forcément besoin de toucher une ligne électrique pour provoquer un accident mortel.

Photo : Getty Images.

Protégez-vous du risque électrique
Découvrez tous nos conseils sur Tension-Attention.fr

enedis | **Rte** Le réseau de transport d'électricité
L'énergie est notre avenir, économisons-la!

ATELIER PÊCHE NATURE «La Fario de la Vanéra»



Toute l'année

au plan d'eau d'Osséja

les Samedis de 9h à 11h

(hors vacances scolaires)

Dédiés aux enfants de 8 à 14 ans, désireux de découvrir le loisir pêche et les milieux aquatiques.

Inscription et renseignements

au 06 41 23 31 25

« LA PÊCHE ASSOCIATIVE, DES VALEURS :
ENVIRONNEMENTALE, ÉDUCATIVE,
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE »

NOS 28 AAPPMA



Les missions et rôles :

- Contrôler et surveiller l'activité pêche de loisir et l'état des milieux aquatiques.
- Mettre en œuvre des actions de développement du loisir pêche.
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion piscicole.
- Détenir et gérer les droits de pêche.

« EN ACHETANT VOTRE CARTE DE PÊCHE, VOUS ADHÉREZ AUTOMATIQUEMENT À UNE AAPPMA. »

1 ALBÉRIENNE J.F. BES 06 81 68 07 44	11 LE SOLER J. MAUREAU 07 69 47 41 25	21 SAHORRE F. SALIES 06 41 15 46 10
2 AMÉLIE LES BAINS P. CASSU 06 24 22 75 61	12 LE TECH B. THUREL 07 51 68 38 03	22 SAILLAGOUSE B. BOUZAN 06 22 50 72 02
3 ANGOUSTRINE F. DOMENGE 06 77 14 81 03	13 MAUREILLAS D. RIBAS 06 21 06 19 93	23 ST LAURENT DE CERDANS J.P. MARCELLIER 06 56 67 58 65
4 ARLES SUR TECH R. DALOS 06 30 14 49 80	14 OSSEJA P. DEMIQUEL 06 41 23 31 25	24 ST PAUL ET DES FENOUILLEDES A. MACIEIRA 06 09 53 99 12
5 CAUDIES DE FENOUILLEDES S. VAYRE 06 89 64 11 01	15 PERPIGNAN B. DOMENECH 06 99 69 99 59	25 SERRALONGUE J.P. JUANOLE 06 76 15 95 00
6 CÉRET M. LOPEZ 06 24 21 23 52	16 PORTA J.B. GUIX 06 79 40 72 33	26 VERNET LES BAINS J.P. PARENT 06 71 29 19 97
7 FONT ROMEU M. RIBOT 06 89 99 22 64	17 PORTE PUYMORENS C. BEZLAT 06 76 62 68 13	27 VILLENEUVE DE LA RAHO J. LLIBOUTRY 06 03 68 80 47
8 FORMIGUERES P. LOISON 06 63 78 81 28	18 PRATS DE MOLLO E. COSTA 06 31 67 12 23	28 VINCA B. LOPEZ 06 95 42 84 87
9 ILLE SUR TÊT D. LENHARDT 06 81 26 67 05	19 RIA - PRADES H. CLIMENS 06 13 26 56 97	
10 LATOUR DE CAROL D. LAFONT 06 23 76 23 63	20 VAL D'AGLY F. STEINBACH 06 73 80 53 59	



LES CONCOURS DE PÊCHE

AAPPMA	Date	Horaire	Public	Lieu
Le Soler	04/03	8h - 18h	TP	Lac du Soler
Le Soler	13/05	8h - 18h	TP	Lac du Soler
FDPPMA66	13/05	Matin	TP	Escoumes (Circuit Occitanie Float-tube)
St-Paul et Fenouillèdes	18/05	9h - 17h	J et F	Agly village de St Paul de F (Animation)
St-Paul et Fenouillèdes	10/06	8h30 - 11h30	TP	Plan d'eau Ansignan route de Trilla
Céret	10/06	8h30 - 11h	J	Plage des Aviateurs
Prats-de-Mollo	18/06	8h - 11h	TP	Le Tech - Pont d'Espagne
Amélie-les-Bains	25/06	8h - 11h	TP	PPL le Tech - Pont du gymnase
Maureillas	01/07	8h30 - 11h	J	Pont du Boulou - Le Tech
Osseja	01/07	9h - 11h	J	Plan d'eau de Osséja
Arles-sur-Tech	02/07	8h15 - 11h15	TP	Tech - Fontaine des Buis
Le Soler	08/07	7h - 18h	TP	Lac du Soler
St-Paul et Fenouillèdes	08/07	8h30 - 11h30	TP	Agly - Lieu dit l'Île
FDPPMA66	15/07	Journée	J	Plans d'eau de Millas (leurre)
Les Angles	16/07	7h - 11h30	TP	Lac de Balcère
Formigüères	30/07	9h - 11h	J - 12 ans	Jasse de Calvet
Saillagouse	23/07	9h - 11h	TP	Plans d'eau
Osséja	06/08	9h - 11h	J	Plan d'eau d'Osséja
Serralongue	06/08	9h - 11h	J	Plan d'eau Lamanère
Les Angles	13/08	7 h à 11 h 30	TP	Lac de Balcère
Challenge Vallespir	27/08	8h15 - 11h15	Qualifiés	Arles sur Tech (Fontaine des Buis)
FDPPMA66 Challenge Henri Hermet	09-10 /09	Journées	TP	Barrage de l'Agly (Bateaux et Leurres)
Le Soler	16/09	7h - 18h	TP	Lac du Soler
Vinça	24/09	8h30 - 17h	TP	Lacs de Vinça (Leurre)
Millas	04/11	8h - 11h30	TP	Lac n°1
Le Soler	02/12	8h - 18h	TP	Lac du Soler (Téléthon)

(TP) Tout Public - (J) Jeunes - (H) Handicapés - (A) Adultes - (F) Femmes
Les jours de concours, les parcours sont réservés exclusivement aux participants.



COMPÉTITION : D1 RÉSERVOIR MOUCHE LE 23 ET 24 JUIN

SUR LES PLANS D'EAU DES CAMPORELLS



**Venez découvrir
la pêche en famille auprès de
véritables passionnés !**

Sur les plans d'eau de Millas

Toute la journée, à partir de 9 h, diverses **animations gratuites** pour les grands et les petits seront proposées.

Sur le Plan d'eau d'Osséja

Avec l'AAPPMA d'Angoustrine de 9 h à 11 h pour les jeunes.

Sur le Plan d'eau le Moulin

Avec l'AAPPMA de Saint Paul et des Fenouillèdes de 8h30 à 12h30 pour les jeunes sur la Désix au plan d'eau le moulin à Sournia.

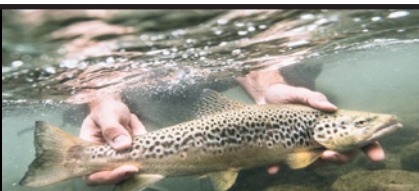
Au programme

Initiation gratuite aux différentes techniques de pêche, découverte des milieux aquatiques et de leur biodiversité... Des animations variées organisées près de chez vous par les structures associatives de pêche de loisir. Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche !



Pour un jour, pour une semaine, pour toujours
cartedepêche.fr

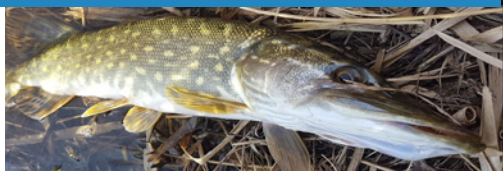
**Plus de renseignements
au 04 68 66 88 38**



ON VOUS SOUHAITE UNE BELLE SAISON 2023 !

**CLAIRA ET PERPIGNAN
NATURE ET GOLF**

**DECATHLON
CAPERLAN**



* Pour tout achat supérieur à 50€ DECATHLON vous offre une boîte à leurre reverse ref 2076560 Valable 1 seule fois pendant l'année 2023 sur présentation de votre carte de pêche et du guide de pêche 66 2023

CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.

Vous êtes près d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique.
À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement. Soyez vigilants, respectez la signalisation.

Devenons l'énergie qui change tout.



**ATTENTION RISQUE
DE MONTÉE DES EAUX**

LES HÉBERGEMENTS PÊCHE

Le tourisme pêche, un atout pour nos territoires...

Notre organisation associative s'efforce de s'adapter aux envies des pêcheurs en offrant des conditions d'accueil et de pratique adaptées aux attentes.

Sur le département des Pyrénées-Orientales, 16 Hébergements sont labellisés «Hébergement Pêche». En 2021 un travail a été mené avec l'Agence Départementale du Tourisme pour s'assurer de la qualité de ces hébergements.



Type d'Hébergement	Nom	Commune	Numero de téléphone
Camping	Las Asperas	Palau-de-Cerdagne	04 68 04 62 08
2 Gîtes communaux	Mairie de Valcebollère	Valcebollère	04 68 04 97 74
Hôtel	Auberge les Ecureuils	Valcebollère	04 68 04 52 03
2 Gîtes de France	Mairie de Trillas	Trilla	04 68 59 00 91
Camping	El pailles	Osséja	04 68 04 53 40
Gîte de France	Gîte le poppy	Osséja	06 41 23 31 25
Gîte de France	DAEMS	Felluns	06 19 16 57 74
Gîte	M.RIBOT	Bolquère	06 89 99 22 64
Chambre d'Hôtes	Las Tanes	Vinça	04 68 96 53 45
Chambre d'Hôtes	Les Perles Catalanes	Vinça	06 71 97 63 16
Chambre d'Hôtes	Fleur de Conflent	Joch	06 27 14 04 15
Gîte	Les Oliviers	Vinça	07 88 25 22 50
Camping	Lac de Vinça	Vinça	04 68 05 84 78
Camping	Les portes du Canigou	Prades	04 68 96 29 83
En cours de labellisation			
Camping	Fontpédrouse	Fontpédrouse	06 70 99 06 86
Chambre d'Hôtes	La Masia del Taulat	Llo	07 72 50 46 87





LES CARTES DE PÊCHE

Lors de l'achat de votre carte de pêche vous devenez **adhérent** d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du département. Cette dernière vous donne le droit d'assister à **l'Assemblée Générale de votre AAPPMA** et de proposer des idées.

La carte de pêche est **individuelle** et **obligatoire** lorsque vous êtes en action de pêche. Elle vous permettra de pêcher sur l'ensemble de notre département à tous les modes de pêche autorisés.

AU BORD DE L'EAU NE PRÊTEZ PAS VOTRE MATÉRIEL À UN NON PÊCHEUR, IL RISQUERAIT D'ÊTRE VERBALISÉ POUR DÉFAUT DE CARTE DE PÊCHE.

INTERFÉDÉRALE		105€
Tous modes de pêche		
CPMA : 28,40 € - RMA : 8,80 € - FD et AAPPMA : 42,8 € - CHI : 25 €		

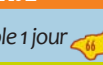
PERSONNE MAJEURE		80€
Tous modes de pêche		
CPMA : 28,40 € - RMA : 8,80 € - FD et AAPPMA : 42,8 €		

DÉCOUVERTE FEMME		36€
Tous modes de pêche 1 seule ligne uniquement		
CPMA : 6,40 € - RMA : 8,80 € - FD et AAPPMA : 20,8 €		

PERSONNE MINEURE		22€
Tous modes de pêche de 12 à 18 ans (au 01/01/23)		
CPMA : 3,20 € - FD et AAPPMA : 18,8 €		

DÉCOUVERTE		7€
Tous modes de pêche moins de 12 ans (au 01/01/23)		
CPMA : 1 € - FD et AAPPMA : 6 €		

HEBDOMADAIRE		34€
Tous modes de pêche Valable 7 jours consécutifs		
CPMA : 9,70 € - RMA : 3,80 € - FD et AAPPMA : 20,5 €		

JOURNALIÈRE		16€
Tous modes de pêche - Valable 1 jour		
CPMA : 3,40 € - RMA : 1 € - FD et AAPPMA : 11,6 €		

OPTIONS	
CLUB HALIEUTIQUE	40€
Vignette réciprocaire pour carte personne majeure	
DEUXIEME CANNE	15€
Vignette gestion des lacs de retenue 1 ^{ère} cat. (Bouillouses, Matemale et Lanoux)	

	Réciprocité entre les 91 départements du CHI de l'EHGO et de l'URNE
--	---

	Pêche autorisée sur l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales 1 ^{ère} et 2 ^{de} catégorie
---	---

CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (FNPF)

RMA : Redevance pour la protection des milieux aquatiques (Agence de l'Eau)

CLIQUEZ

IMPRIMEZ

PÊCHEZ





www.cartedepeche.fr



OÙ SE PROCURER LA CARTE DE PÊCHE

La carte de pêche est disponible à partir du site www.cartedepeche.fr. Pour les pêcheurs ne disposant pas d'Internet, les dépositaires ci-dessous et les AAPPMA sont là pour vous accompagner (en orange les dépositaires vendeurs d'articles de pêche).

Votre Fédération délivre les cartes de Pêche

Commune	Nom du dépositaire	Téléphone
Millas	Casa de la Pesca	04 68 66 88 38
Sahorre	Centre Piscicole	04 68 05 55 73
Secteur montagne	Garde pêche	06 38 89 67 94

Secteur Cerdagne - Capcir

Commune	Nom du dépositaire	Téléphone
Angles (Les)	Sport 2000	04 68 04 42 16
Bolquère P.2000	Office de Tourisme	04 68 30 12 42
Egat	4 Pat and Co	04 68 96 78 24
Eyne	Maison de la Vallée	04 68 04 97 05
Font-Romeu	Le Local	06 42 56 57 71
Font-Romeu	Office de Tourisme	04 68 30 68 30
Formigüères	Office de Tourisme	04 68 04 47 35
Formigüères	Sports Montagne	04 68 30 12 75
Formigüères	Loosport	04 68 04 40 15
Latour-de-Carol	Epicerie	04 68 04 19 74
Osséja	Camping «El Pailles»	04 68 04 78 50
Saillagouse	Office de Tourisme	04 68 04 15 47
Ur	Carrefourmarket	04 68 04 64 95

Secteur Vallespir - Albères

Commune	Nom du dépositaire	Téléphone
Amélie-les-Bains	Office de Tourisme	04 68 39 01 98
Argelès-sur-Mer	Mairie «Service des Asso»	04 68 95 34 58
Céret	Office de Tourisme	04 68 87 00 53
Laroque-des-Alb.	Office de Tourisme	04 68 95 49 97
Ortaffa	Mairie	04 68 22 17 08
Prats-de-Mollo	Office de Tourisme	04 68 39 70 83
Saint-André	Mairie ou Musée	04 68 95 23 23
Saint-Genis-des-F.	Office de Tourisme	04 68 89 84 33
Serralongue	Fleurs Santoni	06 87 67 46 11
Sorède	Office de Tourisme	04 68 89 31 17
Villelongue-dels-M.	Mairie	04 68 89 61 76

L'ENSEMBLE DES AAPPMA SE TIENNENT À VOTRE DISPOSITION POUR TROUVER UNE SOLUTION LOCALEMENT POUR L'ACHAT DE VOTRE CARTE DE PÊCHE. COORDONNÉES EN PAGE : 12

Secteur Plaine - Conflent - Agly

Commune	Nom du dépositaire	Téléphone
Barcarès (Le)	Ancre de Corail	04 68 80 96 29
Caudiès-de-Fen.	Boucherie Mazerolles	04 68 59 93 02
Claira	Décathlon	04 68 28 77 40
Fontpédrouse	Mairie et Camping	04 68 97 05 15
Ille-sur-Têt	France Rurale	04 68 84 20 68
	La Catalane (Mardi soir)	06 81 26 67 05
Le Soler	Droguerie M	09 50 44 88 16
Millas	Cabane des Pêcheurs	06 25 39 83 47
Marquixanes	Tabac Presse le Catalan	04 68 05 23 93
	Décathlon Nature et Golf	04 68 68 30 90
Perpignan	Propêche66	04 68 22 54 14
	Riera Pêche	04 68 61 33 76
Ria	France Rurale	04 68 96 40 18
Saint-Cyprien	La Nouvelle Pêche	06 61 09 16 69
St.-Paul-de-Fen.	Office de Tourisme	04 68 59 07 57
Vinça	La Presse Vinçanaise	04 68 96 18 70

Pour toutes difficultés, un seul numéro le 04 68 66 88 38

En 5 minutes, c'est fait !



Nouveau
Profitez de vos Chèques-Vacances Connect pour prendre votre carte de pêche **2023 !**



GUIDE 2023
DE PÊCHE 18



CONCOURS PHOTOS



EDITION 2023



NOMBREUX LOTS À GAGNER !



POUR PLUS D'INFOS, RENDEZ-VOUS SUR :

WWW.PECHE66.ORG – FACEBOOK – INSTAGRAM

LES BONNES PRATIQUES – PÊCHE EN NO-KILL –



Limitez le temps de combat avec le poisson pour éviter qu'il ne s'épuise.

(Attention pour les poissons capturés en profondeur, effectuez des paliers de décompression)



Utilisez une épuisette, pour faciliter les manipulations.



Mouillez-vous les mains et gardez le poisson dans l'eau tant que possible.



Évitez les manipulations excessives et ne lui enlevez pas le mucus qui le recouvre.



Utilisez des hameçons simples sans ardillons pour limiter les blessures lors du retrait.



Si l'hameçon est coincé profond, coupez la ligne et relâchez le poisson. Évitez de retirer l'hameçon coincé en profondeur.



Traitez votre poisson avec douceur sans trop le serrer et gardez-le dans l'eau tant que possible.



Si vous le sortez hors de l'eau, limitez le temps, tenez-le à l'horizontale avec une main sous le ventre. Ne le posez pas au sol ou utilisez un tapis de réception humide.

LES NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES

Hormis les ajustements des périodes d'ouverture de la pêche, voici ce qui change en 2023 :



Suppression de l'option départementale de pêche en barque, l'immatriculation (gratuite) des barques pour les propriétaires reste en vigueur. (voir p.44)



Prolongation d'une semaine de la pêche en lacs de montagne (fermeture le 8/10/23).



Droit de pêche accordé par la Mairie de Saint Estève, **autorisation** de pêcher sur le plan d'eau à une canne en No-kill « Tous modes de pêche ».



Limitation du nombre de capture de salmonidés par jour et par pêcheur fixé à 5 sur l'ensemble des plans d'eau et retenues situés à plus de 1 000 mètres d'altitude (Balcère maintient à 8).



Prélèvement interdit des truites arc-en-ciel sur l'Aude en amont de la retenue de Matemale ainsi que l'ensemble des tributaires de cette retenue, et sur le Rec Del Mesclant d'Aygues de l'ouverture des rivières jusqu'au 27 Mai.



Mise en réserve de pêche du lac « l'Herbier » (Massif des Camporells).



Interdiction de pêcher aux appâts naturels sur l'étang du Clot, à Nohèdes.



Création de 2 Parcours No-kill « Mouche et Leurre » sur la Désix à Sournia et sur le Tech à Céret. (voir p.38)



Suppression de 1 Parcours No-kill « Tous modes de pêche » sur la Rotja à Py.



Création de 1 Parcours No-kill « Tous modes de pêche » sur la Rotja à Sahorre. (voir p.37)



Evolution et agrandissement du Parcours No-kill sur la Têt à Bolquère en aval des Avellans passage en mouche et leurre et nouvelle limite aval. (voir p.38)



Remise à l'eau obligatoire des brochets sur le plan d'eau des Escoumes.



Création de 2 parcours « Carpe de nuit » sur le plan d'eau des Escoumes ainsi que sur le plan d'eau de Rivesaltes.



Pêche en No-kill possible sur le parcours de Balcère en prenant un ticket d'entrée spécifique.





LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Au travers de cette page, vous trouverez les règles générales de la pratique de la pêche sur notre département. En fonction d'accords passés avec les propriétaires des droits de pêche, les caractéristiques locales ainsi que la protection de certaines espèces, peuvent varier.

LES PRINCIPALES RÈGLES DE PÊCHE EN EAU DOUCE

ATTENTION : ce tableau synthétise les principales règles de pêche et n'est pas exhaustif. Pour connaître la réglementation applicable à votre secteur de pêche, il convient de se reporter aux pages « Notre territoire » (p.23 à p.35), les « Parcours de pêche » (p.37 à p.47) et le dépliant central.

	1 ^{ère} Catégorie	Lacs de Montagne	2 ^{de} Catégorie
Obligation	Être titulaire d'une carte de pêche		
Période autorisée	11/03 au 17/09	27/05 au 08/10	Toute l'année
Jours d'ouverture	Tous les jours pendant la période autorisée		
Horaires de pêche	autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil		
Nombre de canne (depuis le bord, en barque et en float-tube)	1	1 (ou 2 avec option)	3
	Canne(s) munie(s) de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au maximum disposée(s) à proximité du pêcheur.		
Quota	8 Salmonidés	5 Salmonidés	8 Salmonidés 3 Carnassiers dont 2 brochets maximum
Tailles légales de capture	Voir dépliant central du document		
Appâts autorisés	Tous sauf asticots, amorçage et appâtage	Tous sauf poisson vif et mort, asticots, amorçage et appâtage	Tous
Interdictions permanentes	Dans les réserves de pêche - dans les ouvrages assurant la circulation du poisson construits sur le lit des cours d'eau.		
Procédés et modes de pêche prohibés	Il est interdit : de pêcher à la main - de pêcher sous la glace - d'utiliser un vif ou un poisson mort sur une ligne de fond (cordelle) - de faire usage de tous engins destinés à accrocher le poisson autrement que par la bouche - d'utiliser comme vif, ou mort des espèces de poissons dont il existe une taille minimum de capture (brochet, sandre, truite, black-bass, anguille), des poissons susceptibles de créer des déséquilibres biologiques (Écrevisses américaine et de Louisiane, Perche Soleil, Poisson chat...), - d'utiliser du matériel de plongée - de placer un barrage, appareil ou établissement quelconque de pêcherie ayant pour objet d'empêcher entièrement le passage du poisson ou de le retenir captif - de jeter dans les eaux des drogues ou appâts en vue d'enivrer le poisson ou de le détruire - de se servir d'explosifs, de procédés d'électrocution ou de produits ou de moyens non autorisés - d'utiliser les filets traînants - d'établir des appareils, d'effectuer des manœuvres, de battre la surface de l'eau en vue de rassembler le poisson afin d'en faciliter la capture.		

PÊCHE DE LA CARPE

Sur l'ensemble du département :

- Le pêcheur a l'obligation de lancer manuellement ses lignes depuis son poste de pêche.
- L'amorçage s'effectue exclusivement depuis la berge avec des moyens manuels (spomb, fronde et cobra tolérés).

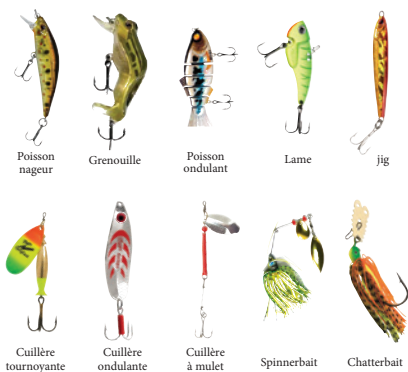
MONTAGES ET APPÂTS INTERDITS ET AUTORISÉS PENDANT LA PÉRIODE DE FERMETURE DU BROCHET (DU 30/01 AU 28/04)

INTERDITS

Leurres souples



Leurres durs et métalliques



Mouche



Appâts naturels



Montage



Montage à la balle brillante ou terne, billes de couleurs vives à l'hameçon

AUTORISÉS

Leurres souples



Mouches



Appâts



Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite :

- Sur l'Agly et ses affluents classés en 2de catégorie piscicole.
- Sur les plans d'eau classés en 2de catégorie piscicole : retenue du barrage sur l'Agly, retenue du barrage de Vinça, du plan d'eau des Bouzigues à St Féliu d'Avall, de la retenue principale de Villeneuve de la Raho et du plan d'eau de Villelongue dels Monts.

Nous rappelons qu'un brochet pêché de manière accidentelle, en dehors des dates d'ouverture autorisés, doit toujours être remis à l'eau et ce dans les meilleures conditions possibles.

PÊCHEZ PLUS DE **60** LACS DE MONTAGNE



Retrouvez l'ensemble de la réglementation en partie centrale du document.



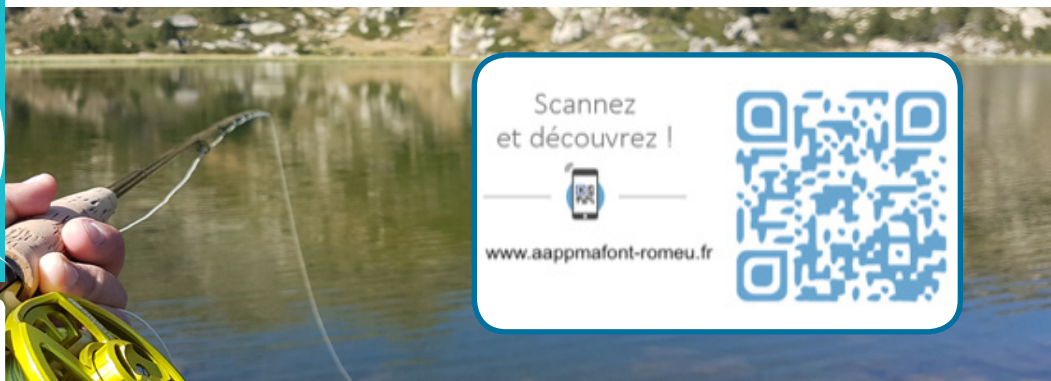
LES LACS DU CARLIT



La **haute Cerdagne** a des atouts pour attirer les amateurs de pêche sportive. L'imposant **pic du Carlit** héberge un chapelet de **12 lacs d'altitude** surplombant le barrage des Bouillouses. Leur accès est relativement simple et rapide depuis le barrage des Bouillouses (environ 1h de marche pour atteindre le premier lac). On retrouve des truites farios ainsi que des arc-en-ciel de souche « Bouillouses ». Cette dernière se reproduit naturellement au printemps et début de l'été.

Ces lacs assez fréquentés sont soumis à une réglementation particulière. Sur place des panneaux indiquent les noms des lacs et dès le départ du circuit un grand panneau vous rappelle la **réglementation pêche**.

Ce massif vous offrira une **destination pêche de grande qualité** dans la quiétude de la haute montagne. Le matin et le soir, sont de bons moments de pêche, à condition de savoir observer les insectes du coin et de trouver le bon ...



Scannez
et découvrez !



www.aappmafont-romeu.fr



LES LACS DES CAMPORELLS



Les lacs du groupe Camporells, situés au pied des pics Péric sont accessibles entre autre par Formiguères. Il faut compter 1 h 30 de marche pour pouvoir leurrer les magnifiques truites fario qui ont élu domicile dans ces **eaux limpides**. La **dizaine de lacs** de ce groupe est peuplée **uniquement de truites fario** à la robe ponctuée de splendides tâches noires et rouges.

LES ÉTANGS DU MADRES

Situés sur les contreforts du Madres, accessibles depuis les villages de Nohèdes ou d'Evol, ces **étangs naturels** offrent un magnifique panorama.

Il faudra compter 1 h 30 à 2 h de marche pour atteindre le **Gorg Nègre d'Evol** ou le **Gorg Estelat de Nohèdes** dont les peuplements en truites fario sont d'une grande qualité.

Enfin, il faut également citer le **Clot**, situé au pied du Col du Portus, pouvant être atteint après 15 minutes de marche.



COLLIER DE PÊCHE MADE IN FRANCE

 : www.gabatx-flyfishing.com

 : gabatxflyfishing@gmail.com

 : 06 25 35 30 77



BIVOUAC



Sur ces lieux, le feu est strictement interdit en dehors des places à feux habilitées à cet effet. Le camping est interdit, cependant le bivouac est toléré de 18h à 8h. Après 8 h, le démontage des tentes est obligatoire (sous peine de procès verbal). La baignade est également interdite sur ces milieux fragiles.

Viandes · Charcuteries



Volailles · Surgelés

— Qualité & Tradition Catalane —

Chaque année,
à partir de septembre
et en partenariat avec
la Fédération des Chasseurs
des Pyrénées Orientales :
Cerfs et sangliers



" GIBIER SAUVAGE
des PYRENEES CATALANES "



GUASCH VIANDES
AUX CÔTÉS DES ÉLEVEURS LOCAUX
www.guasch-viandes.com

— Le Boeuf et le Veau —



Camping «La Devèze» ***



Location de tente trappeur et chalet mobile
Accueil camping-car et caravane, 10 Ampères
Sanitaires avec eau chaude, lave linge, salle TV

*Pêche à
la truite*

*En montagne, à 50 m de la rivière la Lladure,
A 3 km des lacs de Puyvalador et Matemale,
A proximité de rivières et lacs de montagne*

Tél : 06 37 59 73 89

FORMIGUERES (Pyrénées-Orientales)

Email : campingladeveze@wanadoo.fr - Site : www.campingladeveze.com



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

PLAN D'EAU DU BARRAGE DU LANOUX

La pêche sportive y a élu domicile. ...

Situé à 2 213 m d'altitude, ce plan d'eau de barrage est le plus grand lac des Pyrénées Françaises. Il mesure 2,5 km de long sur 500 mètres de largeur pour une profondeur maximale de 75 mètres. Il est encadré par de nombreux pics qui l'insèrent dans un cadre de pêche idyllique. Après deux à trois heures de marche, les poissons sauront vous charmer avec des spécimens de belles tailles qui restent toutefois méfiants. Ce site offre autant d'occasions pour chaque pêcheur de garder des souvenirs inoubliables et d'y revenir le plus souvent possible.



LACS
DE
MONTAGNE



LES DIFFÉRENTES ESPÈCES :



Omble chevalier



Truite fario



Omble de fontaine



Truite arc en ciel



Cristivomer

*Attention période de reproduction
au moment de l'ouverture des
lacs de montagne.*



RÉGLEMENTATION PÊCHE

**PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DU 27/05 AU 08/10**

5 SALMONIDÉS / JOUR / PÊCHEUR
(même après plusieurs jours
de pêche consécutifs)

**TOUS LES APPÂTS
LÉGAUX AUTORISÉS ***
** poisson vif ou mort, asticot,
appâtage / amorçage interdits*

1 CANNE PAR PÊCHEUR
(2 avec l'option «2^{ème} canne») **sauf depuis le barrage (1 canne)**

**TAILLE LÉGALE DE CAPTURE
25 CM**

*Truite fario, Truite arc-en-ciel,
Saumon de fontaine, Omble chevalier*

35 CM
Cristivomer

RÉSERVES DE PÊCHE
(voir dépliant central
détachable)

ACCÉDER AU SITE

Par le sud-ouest, on peut l'atteindre en suivant des sentiers balisés soit depuis le col de Puymorens (1 919 m), en franchissant la Portella de Lanós (2 468 m), soit depuis le village de Porté-Puymorens (1 600 m), en suivant le GR 7.

Par l'est, on peut le rejoindre depuis le lac des Bouillouses (2 025 m) par deux itinéraires différents. Soit en gravissant le pic Carlit (2 921 m), soit par le GR 10, en franchissant la Portella de la Grave (2 426 m).



LACS
DE
MONTAGNE

PLAN D'EAU DU BARRAGE DES BOUILLOUSES

Un véritable paradis pour les amoureux de la nature...

Le site des Bouillouses est un site naturel classé dont les paysages sont étourdissants de beauté. Véritable paradis pour les amoureux de la nature, ce lac d'altitude (2.000 m) est dominé par le Carlit et les 2 Péric. **Respectez la nature chacun y gagnera le plaisir de la détente au bord de l'eau.**

RÈGLEMENTATION PÊCHE

**PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DU 27/05 AU 08/10**

5 SALMONIDÉS / JOUR / PÊCHEUR
(même après plusieurs jours
de pêche consécutifs)

**TOUS LES APPÂTS
LÉGAUX AUTORISÉS ***
** poisson vif ou mort, asticot et
appâtage/amorçage interdits*

1 CANNE PAR PÊCHEUR
(2 avec l'option «2^{ème} canne»)
sauf depuis le barrage (1 canne)

TAILLE LÉGALE DE CAPTURE

30 CM

Truites fario, Truites arc-en-ciel, Saumons de fontaine, Ombles chevalier

**REMISE À L'EAU OBLIGATOIRE DES TRUITES ARC-EN-CIEL «BOUILLOUSES»
DE L'OUVERTURE AU 13 JUILLET INCLUS**

**PÊCHE INTERDITE
EN MARCHANT DANS L'EAU
ET DEPUIS LES ÎLOTS**

RÉSERVE DE PÊCHE
(voir dépliant central détachable)

ACCÉDER AU SITE

De Juin à Septembre un système de navettes est mis en place depuis le Pla de Barrès. Il fonctionne de 7 h à 19 h (7 j / 7) avec un départ tous les ¼ d'heure.

Vous pouvez accéder au site librement en voiture de 19 h à 7 h. Le retour est libre, mais le règlement impose de descendre en convoi derrière les navettes.

**Rendez-vous sur la page
du site des Bouillouses
www.ledepartement66.fr
pour connaître les dates de
fonctionnement des navettes
ou au 04 68 04 24 61.**

**N.B : Stationnement interdit sur les
espaces naturels et aux abords de la
RD 60.**



PARCOURS TOURISTIQUE DU LAC DE BALCÈRE

Pêcher dans un cadre idyllique de haute montagne ...

Situé à 1 770 m d'altitude, dans un cadre naturel et préservé, bordé d'une forêt de sapins et facilement accessible en voiture (parking). Il offre un site aménagé pour les pique-niques en famille. Le parcours de pêche est de grande qualité et peuplé en truites arc-en-ciel, fario et saumons de fontaine.



LACS
DE
MONTAGNE



OUVERT DU 29 AVRIL AU 17 SEPTEMBRE

du 29 avril au 21 mai (samedi, dimanche et jours fériés)
du 22 mai au 02 juillet (mercredi, samedi, dimanche et jours fériés)
du 03 juillet au 27 août (tous les jours)
du 28 août au 17 septembre (mercredi, samedi, dimanche)

TARIFS Achat des tickets au Snack pendant la période d'ouverture du site de 7 h à 18 h.

TICKET JOURNALIER	AVEC CARTE DE PÊCHE		SANS CARTE DE PÊCHE	
	Prélèvement	No-kill	Prélèvement	No-kill
ADULTE	18 €	10 €	26 €	18 €
JEUNE (-18 ANS)	12 €	5 €	20 €	13 €

Carnets (uniquement pour les titulaires d'une carte de pêche)	Personne Mineure	Personne Majeure
5 TICKETS	57 €	86 €
10 TICKETS	108 €	162 €

(un même pêcheur peut prendre maximum 2 tickets /jour)



Renseignements

Office du Tourisme
des Angles

04 68 04 32 76

RÉGLEMENTATION PÊCHE

La pêche est autorisée à une seule ligne, le ticket est strictement personnel et permet la capture de 8 salmonidés maximum.

TOUS MODES DE PÊCHE LÉGAUX AUTORISÉS *

* poisson vif ou mort
et asticot interdits

**TOUT POISSON CAPTURÉ
DEVRA ÊTRE CONSERVÉ**
(à l'exception des pêcheurs en No-kill, utilisant
obligatoirement des hameçons dépourvus
d'ardillons)

**INTERDICTION
D'APPÂTER
AMORCER ***
* au fromage et aliments de
bétail ou de poisson

CONTRÔLES : LES PÊCHEURS SONT TENUS DE LAISSER VISITER LEURS MUSETTES OU PANIERS

Aménagements-Resturation

Aire de pique-nique (feux aménagés) - Toilettes - Parking - Snack - Bar

Merci de respecter la quiétude des pêcheurs

Tenez vos chiens en laisse, baignade interdite.

Feux uniquement sur aire de pique nique.

PLAN D'EAU DU BARRAGE DE MATEMALE



**PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DU 27/05 AU 08/10**

*excepté veilles et
avant veilles de
déversements*

1

**CANNE PAR
PÊCHEUR
(2 avec l'option 2^{ème}
canne)**

**TOUS
LES APPÂTS
LÉGAUX ***

** poisson vif ou mort,
asticot et amorçage
appâtage interdits*

**5 SALMONIDÉS /
JOUR / PÊCHEUR**

**PARCOURS
PÊCHE EN BARQUE
(voir page 44)**

**PARCOURS
PÊCHE DE LOISIR
(voir page 45)**

PLAN D'EAU D'OSSÉJA

**PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
TOUTE L'ANNÉE**

*Juillet et Août la pêche
est autorisée une demi
heure avant le lever du
soleil jusqu'à 11h*

**1 CANNE PAR
PÊCHEUR**

**REMISE À L'EAU
OBLIGATOIRE DES
POISSONS**

**Site sous
vidéosurveillance**

**PARCOURS
NO-KILL
MOUCHE ET LEURRE
(voir page 38)**

**PRÉSENCE D'UN
ATELIER PÊCHE
NATURE
Contact AAPPMA Osséja**



PLANS D'EAU DE SAILLAGOUSE



**PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DU 18/03 AU 08/10**

*excepté veilles et
avant veilles de
déversements sur le
plan d'eau n°4*

**5 SALMONIDÉS /
JOUR / PÊCHEUR
valable sur les
plans d'eau
n°2 et 4**

1 CANNE PAR PÊCHEUR

**PLANS D'EAU N°2
PARCOURS JEUNES
du 18 Mars au 26 Mai
(voir page 40)**

**PLAN D'EAU N°4
PARCOURS PÊCHE DE LOISIR
(voir page 45)
MOBILITÉ RÉDUITE
(voir page 40)**

*Tous modes sauf : cuillère,
poisson vif ou mort, asticot
et appâtage / amorçage*

PLAN D'EAU N°3

**PARCOURS
NO-KILL
«MOUCHE FOUETTÉE»
(voir page 39)**

*autorisé du lever du
soleil jusqu'à 9h et de
17h jusqu'au coucher
du soleil*

PLAN D'EAU DE LA JASSE DE CALVET

**PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DU 27/05 AU 08/10**

*excepté veilles et avant veilles
de déversements*

**1
CANNE
PAR PÊCHEUR**

**PARCOURS
MOBILITE
REDUITE
(voir page 40)**

**5
SALMONIDÉS /
JOUR / PÊCHEUR**

**PARCOURS
PÊCHE
DE LOISIR
(voir page 45)**

TOUS LES APPÂTS LÉGAUX *

** poisson vif ou mort, asticot et
amorçage/appâtage interdits*



PLAN D'EAU DU BARRAGE DE PUYVALADOR

PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DU 27/05 AU 08/10

1
CANNE PAR PÊCHEUR

PARCOURS
NO-KILL
MOUCHE ET LEURRE
(voir page 38)

REMISE À L'EAU
OBLIGATOIRE DES
POISSONS



ÉPUISETTE OBLIGATOIRE



Pêcheurs, surveillez la montée des eaux !

Pour que la pêche reste
un plaisir, prudence
à l'aval des ouvrages
hydroélectriques.



www.shem.fr

SHEM, Siret 552 139 388, RCS de Toulouse, siège social : Balma - Crédit photo : Sophie Le Scaon / Graphisme : Emilie Francesconi



PISCICULTURE DU CANIGÓ

Fournisseur de la
Fédération de Pêche
des Pyrénées-Orientales

06 33 18 91 43

piscicultureducانىgo@gmail.com
peche-la-bastide66.fr

ÉLEVAGE

- ✓ Truites arc-en-ciel
- ✓ Truites fario
- ✓ Saumons de fontaine



PÔLE HALIEUTIQUE DE MILLAS

de la pêche pour tous les goûts...

Les plans d'eau de Millas représentent un véritable pôle halieutique. Sur ce site de qualité, il est possible de pratiquer une multitude de techniques de pêche toute l'année. Les brochets, black-bass, carpes, truites arc-en-ciel, poissons blancs vous y attendent !

PLAN D'EAU NUMÉRO 1 - ESPACE PARTAGÉ

PLAN D'EAU NUMÉRO 2 - TOUS MODES

PÊCHE AUTORISÉE TOUS LES JOURS

excepté veilles et avant
veilles de déversements

CONSERVATION
DES POISSONS
AUTORISÉE
en respectant
les mailles

TOUS LES
APPÂTS
LÉGAUX SONT
AUTORISÉS

PÊCHE
AUTORISÉE
TOUS LES JOURS

2
CANNES PAR
PÊCHEUR

2
CANNES
PAR
PÊCHEUR

ZONE
DE PÊCHE
ACCESSIBLE
PMR



PARCOURS
PÊCHE DE LOISIR
(voir page 45)

PARCOURS
MOBILITÉ RÉDUITE
(voir page 40)

RÉSERVE DE PÊCHE
(voir dépliant central détachable)

CONSERVATION
DES POISSONS
AUTORISÉE EN
RESECTANT LES
MAILLES

TOUS LES
APPÂTS
LÉGAUX SONT
AUTORISÉS

PLAN D'EAU NUMÉRO 3 - CARPODRÔME

PLAN D'EAU NUMÉRO 4 - CARNADRÔME

PÊCHE
AUTORISÉE
TOUS LES
JOURS

1 SEULE
CANNE PAR
PÊCHEUR
AUTORISÉE

BAS DE
LIGNE
EN TRESSE
INTERDIT

PÊCHE
AUTORISÉE
TOUS LES
JOURS

1 SEULE
CANNE PAR
PÊCHEUR
AUTORISÉE

FLOAT-TUBE
AUTORISÉ

REMISE
À L'EAU DES
POISSONS
OBLIGATOIRE

ÉPUISETTE
OBLIGATOIRE

REMISE
À L'EAU DES
POISSONS
OBLIGATOIRE

ÉPUISETTE
OBLIGATOIRE

OBLIGATION
Usage d'hameçon
simple sans ardillon
d'une taille supérieure
au numéro 10

MAXIMUM 2 HAMEÇONS SIMPLES SANS ARDILLONS

PÊCHE DU BLACK-BASS
INTERDITE DU 24/04 AU 23/06

PARCOURS NO-KILL
«MOUCHE ET LEURRE»
(voir page 38)

UTILISATION D'UN TAPIS DE
RÉCEPTION OBLIGATOIRE

RÉSERVE DE PÊCHE (voir dépliant central détachable)



LE PLAN D'EAU DU BARRAGE SUR L'AGLY

2 DE
CATÉGORIE

Un site paisible et propice à la pêche...

Au cœur des Fenouillèdes, le plan d'eau du barrage sur l'Agly s'étend sur les communes d'Ansignan, Caramany, Cassagnes et Trilla. Cette retenue artificielle destinée à écrêter les crues et permettre de maintenir une réserve d'eau l'été est un magnifique lieu pour la détente et la pratique de la pêche.



**PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DE L'ANNÉE**

**TOUS
LES APPÂTS
LÉGAUX**

3 CARNASSIERS / JOUR / PÊCHEUR*
(dont 2 brochets maximum)

**(voir mailles et quotas dans le dépliant central détachable)*

**3 PARCOURS
CARPE DE NUIT**
(voir page 41)

***poisson vif ou
mort et leurres
interdits
du 30/01 au 28/04**

NOMBRE DE CANNES AUTORISÉES
3 depuis le bord, en barque et en float-tube

**PARCOURS
FLOAT-TUBE**
(voir page 43)

**PARCOURS
BARQUE**
(voir page 44)

5 MISES À L'EAU

(En 2019, 2 rampes de mise à l'eau en rive droite ont été créées)

Rive gauche : à Caramany lieux-dits « la Coudala » et « l'aire de pique-nique » et à Ansignan au lieu-dit « le Mas ».

Rive droite : à Caramany « le plan des vignes » et « l'Horto ».



RÉSERVES DE PÊCHE (à pied, en barque, en float-tube)

- Dans la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées en amont du barrage.
- En aval du barrage jusqu'au ravin de la Guichère sur 300 m.
- **Réserve temporaire** du 29 avril au 31 mai pour protéger la reproduction du brochet.

En rive gauche : Limite amont : du casot situé à l'aval du seuil de retenue des matériaux.

Limite aval : au retour d'eau du canal d'Ansignan.

LES LACS DE LA RAHO

Un paradis pour les pêcheurs...



Avec ses 230 hectares, le site des lacs de la Raho est un véritable paradis pour les pêcheurs. Les lacs offrent la possibilité de pratiquer une multitude de techniques de pêche. La retenue touristique vous permettra de pratiquer la pêche à la truite.

La retenue principale accueille une belle population de carnassiers (brochets, sandres, perches) que vous pourrez traquer paisiblement. La renommée de ce plan d'eau est nationale et même internationale en terme de pêche de la carpe.

**PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DE L'ANNÉE***

*excepté veilles et avant veilles
de déversements sur la
retenue touristique*

**TOUS LES APPÂTS
LÉGAUX***

**poisson vif ou mort et leurres
interdits du 30/01 au 28/04*

**NOMBRE DE CANNES
AUTORISÉES**

2 RETENUE TOURISTIQUE
3 RETENUE PRINCIPALE

8

SALMONIDÉS*

3

CARNASSIERS*

/ JOUR / PÊCHEUR

**voir mailles dans le dépliant central détachable*

**3 PARCOURS CARPE DE NUIT
RETENUE PRINCIPALE**

(voir page 41)

- Occupation des postes limitée à 72 h
- camping sauvage interdit
- Le pêcheur a l'obligation de lancer manuellement ses lignes depuis son poste de pêche. Pour l'amorçage, il s'effectue exclusivement depuis la berge avec des moyens manuels (spomb, fronde et cobra tolérés).
- Pêche interdite la nuit du 28 au 29 avril et du 29 au 30 avril (week-end de l'ouverture de la pêche du brochet)

1

**PARCOURS PÊCHE DE LOISIR
RETENUE TOURISTIQUE**

*pêche autorisée sur
l'ensemble de ses rives,
sauf du 30 mai au 6 octobre
inclus, où la pêche n'est
autorisée que depuis la digue
séparant la retenue touristique
et le grand plan d'eau.*

(voir page 45)

PARCOURS FLOAT-TUBE

1 SUR LA RETENUE TOURISTIQUE
1 SUR LA RETENUE PRINCIPALE

(voir page 43)

PROJET ENDUROS 2023

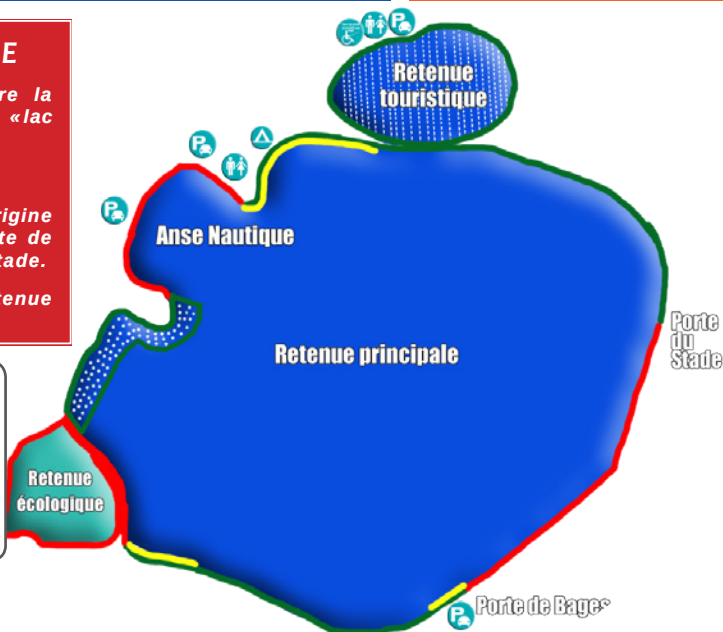
DU 08 AU 15 OCTOBRE
DU 09 AU 12 NOVEMBRE

RÉSERVES DE PÊCHE

- 1) Sur la digue qui sépare la retenue principale du « lac écologique ».
- 2) Dans l'anse nautique.
- 3) 50 m en retrait depuis l'origine de la digue du barrage Porte de Bages, jusqu'à la Porte du Stade.
- 4) Pêche interdite dans la retenue écologique.

LEGENDE :

- Pêche autorisée
- Parcours de pêche de la carpe de nuit
- Pêche interdite
- Pêche autorisée en float-tube
- Parkings
- Camping municipal
- WC
- Ponton pour personne à mobilité réduite



LES PLANS D'EAU DE VINÇA

Une offre pêche variée et de grande qualité...

Au pied du Canigou, le territoire de l'Association de Pêche du Bas-Conflet offre une pêche variée et de grande qualité. Riche d'un important réseau de rivières, ce territoire est un véritable éden pour les passionnés de pêche. Ici, la truite fario (sauvage) est reine et garante de la qualité de l'eau. Le barrage de Vinça avec ses perches et brochets saura vous séduire. Depuis 2021, la commune de Vinça est labellisée station pêche et le plan d'eau des Escoumes a obtenu le label Parcours Passion.

2^{DE}
CATÉGORIE



PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DE L'ANNÉE *

* excepté veilles et avant
veilles de déversements sur le
plan d'eau des Escoumes

8
SALMONIDÉS*

3
CARNASSIERS*

/ JOUR / PÊCHEUR

*voir mailles dans le dépliant central détachable

NOMBRE DE CANNE
AUTORISÉE

2 PLAN D'EAU DES ESCOUMES

3 RETENUE DE VINÇA

RETENUE DE VINÇA

1 PARCOURS
CARPE DE NUIT
(voir page 41)

PARCOURS
FLOAT-TUBE
(voir page 43)

RÉSERVE DE PÊCHE

200 M EN AMONT DU BARRAGE
SUR LES 2 RIVES

PLAN D'EAU DES ESCOUMES

2 PARCOURS
CARPE DE NUIT
(voir page 41)

PARCOURS
FLOAT-TUBE
(voir page 43)

PARCOURS PÊCHE DE LOISIR
(voir page 45)

REMISE A L'EAU
DES BLACK-BASS ET BROCHETS
OBLIGATOIRE

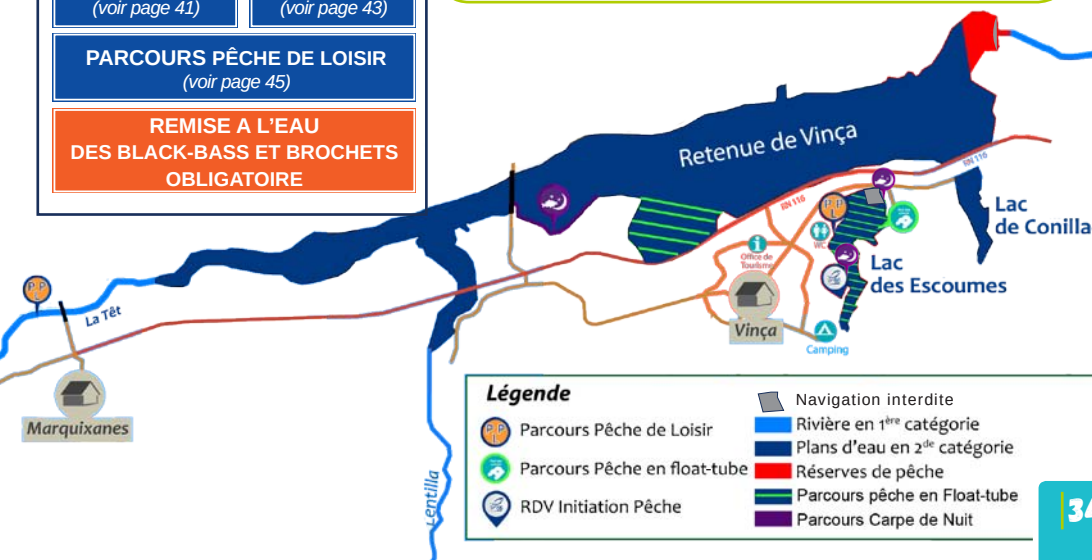
LA COMMUNE DE VINÇA LABÉLLISÉE STATION PÊCHE EN 2021



Ce label créé par la Fédération des Stations Vertes et la FNPF a pour objectif de valoriser l'intérêt halieutique d'une commune disposant déjà du label Station Verte (parcours de qualité, hébergements pêche, programme d'animations pêche...).



En 2021, le plan d'eau des Escoumes a obtenu le label «Parcours Passion» et 5 hébergements pêche ont été labellisés.



Légende

- Parcours Pêche de Loisir
- Parcours Pêche en float-tube
- RDV Initiation Pêche

- Navigation interdite
- Rivière en 1^{ère} catégorie
- Plans d'eau en 2^{de} catégorie
- Réserves de pêche
- Parcours pêche en Float-tube
- Parcours Carpe de Nuit

LE PLAN D'EAU DE LE SOLER

2^{DE}
CATÉGORIE

PÊCHE AUTORISÉE
LUNDI, MERCREDI, SAMEDI,
DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

1 CANNE PAR
PÊCHEUR

APPÂTS NATURELS
UNIQUEMENT
(pâtes autorisées)

8 SALMONIDÉS
/ JOUR
/ PÊCHEUR

PARCOURS
PÊCHE DE LOISIR
(voir page 45)

LE PLAN D'EAU DE SAINT ESTEVE

2^{DE}
CATÉGORIE

1 CANNE PAR
PÊCHEUR

PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DE L'ANNÉE

NOUVEAU

REMISE À L'EAU
OBLIGATOIRE
DES POISSONS

PARCOURS
«NO-KILL»
TOUS MODES DE PÊCHE
(voir page 37)

PÊCHE AUTORISÉE UNIQUEMENT DEPUIS LA BERGE SUD OUEST
LONGEANT LA RD.45 ET SUD EST QUI LONGE LE SKATE-PARK ET
S'ARRÊTE À L'ENTRÉE DU THÉÂTRE DE L'ETANG

LE PLAN D'EAU DES BOUZIGUES À SAINT-FÉLIU-D'AVALL

2^{DE}
CATÉGORIE

PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DE L'ANNÉE

TOUS LES APPÂTS
LÉGAUX

**poisson vif ou mort et leurres
interdits du 30/01 au 28/04*

PARCOURS
FLOAT-TUBE

(voir page 43)

3
CANNES PAR PÊCHEUR

3 CARNASSIERS / JOUR / PÊCHEUR
(dont 2 brochets maximum)
(voir mailles dans le dépliant central détachable)

LE PLAN D'EAU DE VILLELONGUE-DELS-MONTS

PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
DE L'ANNÉE

TOUS LES APPÂTS
LÉGAUX

**poisson vif ou mort et
leurres interdits
du 30/01 au 28/04*

PARCOURS
CARPE DE NUIT

(voir page 41)

3 CANNES PAR
PÊCHEUR

3 CARNASSIERS / JOUR / PÊCHEUR
(dont 2 brochets maximum)
(voir mailles dans le dépliant central détachable)

2^{DE}
CATÉGORIE

LE PLAN D'EAU DE PRADES

2^{DE}
CATÉGORIE

PÊCHE AUTORISÉE
LUNDI, MERCREDI,
SAMEDI, DIMANCHE
ET JOURS FÉRIÉS

PÊCHE FERMÉE
DU 06/03 au 10/03

1 CANNE PAR
PÊCHEUR

PÉRIODE
DU 01/01 AU 05/03
ET DU 18/09 AU 31/12

PARCOURS NO-KILL
« MOUCHE ET LEURRE »
(voir page 38)

REMISE À L'EAU
OBLIGATOIRE
DES POISSONS

PÉRIODE
DU 11/03 AU 17/09

PARCOURS
« PÊCHE DE LOISIR »
(voir page 45)

8 SALMONIDÉS
/ JOUR / PÊCHEUR

DÉCOUVREZ PLUS DE 95 PARCOURS DE PÊCHE EN PAYS CATALAN!

Parcours No-kill «Tous modes»

Pêchez comme vous voulez, mais oubliez votre panier.



P.37

Parcours No-kill «Mouche artificielle fouettée»

L'art de pêcher à la mouche, et le plaisir de relâcher ses prises.



P.39

Parcours «Jeunes»

Un premier contact gagnant avec la pêche



P.40

Parcours «Float-tube»

Ne restez pas au bord, mettez vous à l'eau !



P.43

Parcours «Pêche de Loisir»

Une pêche de la truite, facilitée sur le plan technique



P.45

Parcours No-kill «Mouche fouettée et Leurre»

Quelle que soit votre technique, saurez-vous leurrer de gros poissons ?



P.38

Parcours «Pêcheurs à mobilité réduite»

Accès facilité, une pêche pour tous



P.40

Parcours No-kill «Carpe de Nuit»

Une ambiance, des surprises, sensations fortes au rendez-vous !



P.41

Parcours «Barque»

Embarquez vers une pêche pleine de sensations !



P.44

Parcours «de Pays»

Un terroir, un patrimoine, une pêche d'ici



P.47

LES PARCOURS NO-KILL

Sur le département, vous trouverez **3 types de parcours «No-kill»** (*remise à l'eau des poissons vivants*). Les parcours **«Tous modes»**, **«Mouche et leurre»** et **«Mouche artificielle fouettée»**. Sur l'ensemble de ces parcours la réglementation est la même, seule la technique de pêche autorisée est différente.

PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
EN PÉRIODE
D'OUVERTURE

REMISE À
L'EAU DES
POISSONS
OBLIGATOIRE

ÉPUISETTE
CONSEILLÉE



MAXIMUM
2
HAMEÇONS
SIMPLES SANS
ARDILLONS

MAXIMUM
3
MOUCHES
ARTIFICIELLES
SANS ARDILLONS



PARCOURS NO-KILL «TOUS MODES»



(**Rivière - Commune** - Limite Amont - Limite Aval)

Rivières de 1^{ère} Cat

La Rotja à Sahorre : du ravin de Marquirol à la prise d'eau de la pisciculture. *Nouveau*

Le Tech à Amélie-les-Bains : du Pont du gymnase (Bd de la Petite Provence)
et au Viaduc (Promenade des Chênes Verts).

Le Tech à Prats-de-Mollo : du Pont Saint-Pierre au Pont d'Espagne.

Rivières de 2^{de} Cat

La Têt à Le Soler : du Pont de la RD39 à l'ancien passage à gué de Baho

La Têt à Perpignan : du Pont SNCF au Pont Joffre

Plan d'eau de 2^{de} Cat

Plan d'eau n° 3 (carpodrome) de **Millas**

Plan d'eau de **Saint Estève** *Nouveau*



Pro Pêche 66

Toutes les plus grandes marques au meilleur prix !

863 chemin de la Fauceille - 66000 Perpignan (Face à VELOLAND)
Tel : 04 68 22 54 14 - Ouvert du Mardi au Samedi (9h/12h - 14h/19h)



PARCOURS NO-KILL



«MOUCHE FOUETTÉE ET LEURRE»

Plans d'eau de 1^{ère} Cat

- **Groupe Carlit** : Llat - Long-d'en-Haut
- **Groupe Camporells** : Petit Supérieur - Basette de la Lladure
- **Retenue du barrage de Puyvalador**
- **Plan d'eau d'Osséja**

Rivière de 1^{ère} Cat

Le Sègre à Bourg-Madame : Frontière de l'Enclave de Llivia - Frontière avec l'Espagne

La Têt à Bolquère : à l'aval du Pla des Aveillans du rocher d'escalade des Bouillouses jusqu'au pont en bois de La Borde. *Nouveau*

La Désix à Sournia et Campoussy : du ravin de La Coume Fario à la Chapelle Sainte Félicité. *Nouveau*

Rivière de 2^{de} Cat

Le Tech à Céret : du pont du Diable à l'ancien passage à gué. *Nouveau*

Plan d'eau de 2^{de} Cat

Plan d'eau n°4 de **Millas**

« Quelle que soit votre technique,
serez-vous leurrer de gros poissons ? »



**SALON DES
PÊCHES À LA MOUCHE
D'ALTITUDE**
PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

WWW.SALONPECHEMOUCHE66.FR

Rendez vous en 2023

**AU SALON DES PÊCHES À LA MOUCHE
D'ALTITUDE**

24 & 25 JUIN

Venez découvrir le territoire du prochain championnat du
monde de pêche à la mouche 2024

PARCOURS NO-KILL

«MOUCHE ARTIFICIELLE FOUETTÉE»



(Rivière - Commune - Limite Amont - Limite Aval)

Rivières de 1^{ère} Cat

L'Angoustrine à Ur : Pont du Mas Flori - Seuil en amont de la gare d'Ur

La Têt à Bolquère :

de la centrale hydroélectrique de la SHEM au Pla des Aveillans
au rocher d'Escalade des Bouillouses

La Têt à Prades : Confluence avec la Llitéra - Pont de la RD 619

Le Carol à Porté-Puymorens : Barrage du Passet - Pont du Cortal Michette

Le Carol à Latour-de-Carol :

Pont du village (Rue Saint Pierre) - Passerelle d'Irivals à l'Aval du Pont du SNCF

L'Aude à Formiguères/Matemale : Fin de la piste forestière en direction de la
Tour de Creu - Ruine de l'ancien moulin de Villeneuve-de-Formiguères

Le Galbe à Espousouille :

Le Pont qui fait la jonction des pistes de la Jasseta - La cascade

La Boulzane à Caudiès-de-Fenouillèdes : Pont de la RD 9 - Moulin

Rivières de 2^{de} Cat

La Têt à Ille-sur-Têt : Pont de la RD 2 - Prise d'eau du canal de Millas

Plan d'eau de 1^{ère} Cat

Plan d'eau n°3 de **Saillagouse**

« L'art de pêcher à la mouche,
et le plaisir de relâcher ses prises. »



PARCOURS

«PÊCHEURS À MOBILITÉ RÉDUITE»

Les parcours ou emplacements suivants sont exclusivement réservés aux seuls pêcheurs à mobilité réduite, même libres de toute occupation.



Plans d'eau de 1^{ère} Cat

Plan d'eau de la Jasse de Calvet, commune de La Llagonne :
plusieurs pontons et possibilité de faire le tour du site en fauteuil roulant.

Plan d'eau n°4, commune de Saillagouse : 3 pontons 1 place.

Plans d'eau de 2^{de} Cat

Sur la berge nord du plan d'eau n°1 de Millas : 2 pontons de 2 places.



« Accès facilité aux parcours de pêche »

PARCOURS «JEUNES»



Ces parcours de pêche sont exclusivement réservés aux moins de 14 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours). Tous les modes de pêche légaux sont autorisés.

(**Rivière - Commune** - Limite Amont - Limite Aval)

Rivières de 1^{ère} Cat

La Coumelade à Le-Tech :

Cascade située au droit de l'oratoire Saint-Antoine - Pont de la Route Nationale

Le Sègre à Saillagouse :

Passerelle du camping, à la hauteur du second plan d'eau

Plan d'eau de 1^{ère} Cat

Le plan d'eau n°2 de Saillagouse : ouvert du 18 mars au 26 mai.



« Un premier contact gagnant avec la pêche »

PARCOURS NO-KILL «CARPE DE NUIT»

Sur ces parcours, la pêche est autorisée du 1^{er} janvier au 31 décembre sauf le vendredi et samedi du week-end de l'ouverture du brochet. Tout manquement à la réglementation peut entraîner la suppression des parcours «carpe de nuit».



SEULS LES APPÂTS
D'ORIGINE VÉGÉTALE
SONT AUTORISÉS

AUCUNE CARPE NE PEUT ÊTRE
MAINTENUE EN CAPTIVITÉ OU
TRANSPORTÉE

REMISE À L'EAU
OBLIGATOIRE DES
POISSONS

L'AMORÇAGE S'EFFECTUE EXCLUSIVEMENT
DEPUIS LA BERGE AVEC DES MOYENS
MANUELS (SPOMB, FRONDE ET COBRA TOLÉRÉS)

LE PÊCHEUR DEVRA
SIGNALER SA PRÉSENCE
PAR UN DISPOSITIF LUMINEUX

PÊCHE LA CARPE DE NUIT INTERDITE
LE WEEK-END DE L'OUVERTURE DU BROCHET
NUITS DU 28 AU 29 AVRIL ET DU 29 AU 30 AVRIL

LE PÊCHEUR A L'OBLIGATION DE LANCER
MANUELLEMENT SES LIGNES
DEPUIS SON POSTE DE PÊCHE

Sur l'ensemble des parcours

Le camping sauvage est interdit. La pratique du bivouac (abris démontables tel qu'une tente, un biwy ou un abri parapluie) est tolérée de 19 h à 8 h. En dehors de cette plage horaire l'abri doit être démonté. Seul l'usage d'abris type « parapluie-tente » sans tapis de sol reste toléré en journée.



En aquests cursos es permet la pesca de l'1 de gener al 31 de desembre. Només es permeten esquers d'origen vegetal. Cap carpa es pot mantenir en captivitat o transportar-se, només es permet la pràctica de No-kill. La preparació es fa des del banc. Per a l'eliminació de línies, l'ús d'un vaixell i el vaixell control remot estan estrictament prohibits. Qualsevol incompliment de la normativa pot provocar l'eliminació de la «carpa nocturna». Pla d'aigua de Villeneuve de la Raho, l'ocupació de llocs es limita a un màxim de 72 hores



On those courses, fishing is allowed from January 1st to December 31st. Only baits from vegetable origin can be used. No carp can be kept in captivity or carried away. Only No-Kill activity is allowed. Baiting has to be done from the bank. Setting lines from a small or remote-controlled boat is strictly forbidden. Lake de Villeneuve de la Raho the occupation of the posts is limited to a maximum duration of 72 hours



Das Angeln auf diesem Gelände ist vom 1. Januar bis 31. Dezember erlaubt. Es sind nur Köder aus rein vegetarischem Ursprung erlaubt. Kein Karpfen darf in Gefangenschaft gehalten oder abtransportiert werden; nur die No-Kill-Praktik ist erlaubt. Das Ködern darf nur von der Uferböschung aus getätigt werden. Zum Auslegen der Angeln ist die Benutzung eines Bootes oder ferngesteuerten Bootes strengstens verboten. Villeneuve de la Raho Wasserplan, die Besetzung von Posten ist auf maximal 72 Stunden begrenzt

Sur le Verdoube commune de Tautavel en aval du Village

- En aval du lieu-dit «Le Priourat», sur 190 m en amont du seuil de Tautavel.

Plans d'eau de 2^{de} Cat

Le plan d'eau de Villelongue-dels-Monts

Sur l'ensemble des berges du plan d'eau en dehors de la réserve de pêche.

Le plan d'eau du barrage sur l'Agly (en rive gauche)

- Dans la partie située en aval du pont de Caramany au lieu-dit «Coudala» (partie matérialisée par des panneaux).
- Dans la partie située entre le Ravin del Rach (L. amont) et le Ravin del Cami de Saint Paul (L. aval), sur 750 m.
- En tête du plan d'eau, sur une longueur de 1 100 m, entre l'ouvrage placé en aval du pont d'Ansignan (L. amont) et la limite communale d'Ansignan matérialisée par des panneaux (L. aval).

Le plan d'eau du barrage de Vinça

- Dans l'anse située du Pont de Tarerach (L. amont) sur une distance de 400 m vers l'aval (L. aval).

Le plan d'eau des Escoumes à Vinça

- Un poste de pêche au droit des terrains de tennis où se situe la table de pique-nique sous les cyprès.
- Un parcours au Nord de la berge Est, à proximité du déversoir, dans le périmètre d'interdiction de navigation protégeant la tour de puisage du lac. **Nouveau**

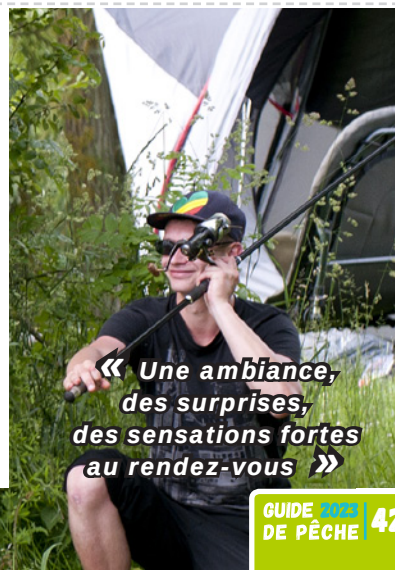
Le plan d'eau sur l'Agly à Rivesaltes

- Du pont de l'avenue de l'Agly dit pont « Jacquet » (limite amont) au seuil / passage à gué (limite aval) au droit des 4 postes de pêche matérialisés sur site par des poteaux et un panneau spécifique. **Nouveau**

La retenue principale de Villeneuve-de-la-Raho

(sur ce plan d'eau, l'occupation des postes est limitée à une durée maximale de 72 heures)

- Au Nord sur 500 m dans la partie comprise entre la digue du plan d'eau touristique et la pointe dite des «planches à voiles».
- Au Sud-Ouest sur 150 m dans la partie commençant à 50 m de la digue de la retenue écologique et en direction de la porte de Bages jusqu'à la fin de la plage (au départ de la digue du grand plan d'eau).
- Au Sud sur 150 m depuis le panneau «réserve de pêche» de la Porte de Bages, jusqu'à la retenue écologique.



« Une ambiance,
des surprises,
des sensations fortes
au rendez-vous »

PARCOURS «FLOAT-TUBE»



PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
EN PÉRIODE
D'OUVERTURE

PORT DU GILET
DE SAUVETAGE
OBLIGATOIRE

LA TRACTION DU
FLOAT-TUBE EST
STRICTEMENT
INTERDITE

Plan d'eau de 1^{ère} Cat

Plan d'eau du barrage de Matemale : Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées.

Plans d'eau de 2^{de} Cat

Plan d'eau du barrage de l'Agly : Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées et en amont de l'ouvrage destiné à piéger les sédiments, situé à l'aval du pont d'Ansignan.

Plan d'eau des Escoumes commune de Vinça : Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage délimitée par des bouées.

Plan d'eau du barrage de Vinça : Dans l'anse de la Riberette.

Plan d'eau n°4 de Millas : Sur la partie ouest délimitée par des bouées.

Plan d'eau des Bouzigues à Saint Féliu d'Avall :

Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone en réserve de pêche délimitée par des bouées.

Retenue principale de la Raho :

Sur une bande de rive de 100 m entre la pointe de la presqu'île et la digue de la retenue écologique .

Retenue touristique de la Raho :

Sur l'ensemble du plan d'eau *(du 30 mai au 6 octobre inclus elle se pratiquera en dehors de la zone de baignade).*

Rivières de 2^{de} Cat

Sur l'ensemble des cours d'eau de l'Agly, de la Têt et du Tech :

Sur leurs parties classées en 2^{de} Cat *(excepté en amont du barrage de Vinça).*

« Ne restez pas au bord,
mettez-vous à l'eau ! » »





POUR LES PROPRIETAIRES DE BARQUES

Cette année, l'option «pêche en barque» est supprimée, toutefois, l'immatriculation des embarcations par les propriétaires reste obligatoire. Elles doivent disposer d'une plaque d'immatriculation spécifique mise à disposition gratuitement par la Fédération. Elles doivent être apposée de façon à être visibles depuis la berge lors de vos parties de pêche.

PÊCHE AUTORISÉE
TOUS LES JOURS
EN PÉRIODE
D'OUVERTURE

PORT DU GILET
DE SAUVETAGE
OBLIGATOIRE

BOUÉE
DE SAUVETAGE
OBLIGATOIRE

PÊCHE
À LA TRAINE
INTERDITE

USAGE D'UN
MOTEUR ELECTRIQUE
OU DE RAMES
UNIQUEMENT

UTILISATION D'UN
MOTEUR THERMIQUE
INTERDITE

PORT DE
CUISSARDES, WADERS
STRICTEMENT
INTERDIT

Plan d'eau de 1^{re} Cat

Plan d'eau du barrage de Matemale

Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées.

Plan d'eau de 2^{de} Cat

Plan d'eau du barrage sur l'Agly

Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées et en amont de l'ouvrage destiné à piéger les sédiments, situé à l'aval du pont d'Ansignan.



« Embarquez vers une pêche
pleine de sensations ! »



PARCOURS «PÊCHE DE LOISIR»



Ces parcours labellisés sont nés de plusieurs constats :

des attentes des pêcheurs pour une pêche facilitée de la truite sur le plan technique et une réponse halieutique et temporaire.

Dans un souci de réponse à ces attentes, la Fédération a mis en place en partenariat avec les AAPPMA concernées, des parcours faciles d'accès et alimentés en truites arc-en-ciel de qualité. Répartis sur les 2 catégories piscicoles, ils sont signalés par des panneaux. Leur accès est ouvert selon la réglementation habituelle à tous les titulaires d'une carte de pêche en cours de validité.

Attention : Sur ces parcours, la pêche est fermée les veilles et avant-veilles précédant chaque date de déversements programmée. La Fédération en accord avec l'AAPPMA locale se réserve le droit de reporter ou d'annuler les déversements (crue, pollution...).

LES PPL EN PLAN D'EAU...

	Plan d'eau Commune	Dates des déversements (Autorisées à la Pêche)
Plans d'eau de 2 ^{de} cat.	Escoumes à Vinça	11/03 - 8/04 - 6/05
	Retenue touristique de villeneuve de la raho	30/09 - 14/10 - 28/10
	Le Soler * déversement à la charge de l'AAPPMA	21/01* - 4/02* - 18/02* - 11/03 - 25/03 - 8/04 - 22/04 - 6/05 30/09 - 14/10 - 28/10
	Millas Plan d'eau n°1	11/03 - 25/03 - 8/04 - 22/04 - 6/05
	Ille-sur-Têt	30/09 - 14/10 - 28/10
	Prades	11/03 - 25/03 - 8/04 - 22/04 - 6/05 - 20/05 - 3/06 - 17/06 1/07 - 15/07 - 29/07 - 12/08 - 26/08 - 9/09
Lacs de Montagne	Matemale -Jasse de Calvet Passet - Ticou - Saillagouse	27/05 - 24/06 - 9/09

LES PPL EN RIVIÈRE...

Cours d'eau de la 1^{ère} catégorie

Cours d'eau - Commune	Localisation	Dates
La Têt à Prades	Du pont de Catllar jusqu'à l'embouchure de la Castellane	11/03
La Têt à Ille-sur-Têt	De l'aval du Mas Pla au Pont de la RD de Montalba	11 et
La Têt à Rodès	De l'aire de pique-nique à la confluence avec le Riufagès	25 /03
La Têt à Marquixanes	Du pont d'Eus au Pont de Marquixanes	11/03 25/03 8/04 22/04
Le Tech à Céret	À la plage des aviateurs	
Le Tech à Reynès	Aire de jeux du Pont de Reynès	
Le Tech à Amélie-les-Bains	Du pont du gymnase au Pontons de l'ancienne passerelle	
Le Tech à Arles-sur-Tech	Du pont de Can Bia à la passerelle sur la Batllia	
Le Tech à Le Tech	Du passage du Carrer d'Avall à la station d'épuration	
Le Tech à Prats-de-Mollo	Du pont d'Espagne au camping de la Barnède	
La Coumelade à Le Tech	Du pont de la RN à sa confluence avec le Tech	
La Quéra à Saint-Laurent-de-Cerdans	Du passage à gué de l'Orri au Pont de Riuròs	
L'Agly à Saint-Paul-de-Fenouillet	Du pont de la Fou au Pont de Saint-Arnac	
La Boulzane à Caudiès-de-Fenouillèdes	De la chaussée de Prugnanes à la Casa Germa	11 et
La Désix à Sournia	Du Pont du Moulin au Pont de Quillan	

Cours d'eau de 2^{de} cat.

La Têt à Nèfiach	À l'aval du passage à gué	11 et
La Têt à Le Soler	Du seuil du Castelnou au Pont de la RD 39	25 /03
Le Tech à Argelès	À l'Arbre Blanc (150 m. amont et 100 m. aval)	11/03 25/03 8/04 22/04
Le Tech à Ortaffa	De la prise d'eau du canal et 500 m. en aval du passage à gué	
L'Agly à Latour-de-France	Sous le Pont du village	
Le Tech à Le Boulou	Du pont du Boulou au droit du cimetière	
Le Maureillas à Maureillas	De la Passerelle Crouzet au pré de Gravas	

« Une pêche de la truite, facilitée sur le plan technique »

Sans réglementation spécifique, ces parcours faciles d'accès, vous permettront de pratiquer la pêche dans un cadre calme et accueillant. Les «Bistrots de Pays» situés à proximité vous proposeront de partager un moment de convivialité avec un accès à internet gratuit.

Pays Terres Romanes

Le Rahur à Ur : De l'aire de pique-nique des Ansanères au pont neutre (rive droite).

La Têt à Thuès : Entre les 2 ponts de la RN 116 (rive droite).

La Têt à Serdinya : Du pont du village jusqu'au pont romain (rive droite).

La Têt à Olette : Les berges de l'île en aval de la gare SNCF.

La Rotja à Sahorre : Du pont du faubourg sur 500 m. en aval (rive droite).

La Lentilla à Baillestavy : Sur 500 m. en amont du pont de fer (sur les deux rives).

La Castellane à Campôme : En amont du pont de la RD 14a sur 500 m. (rive gauche).

Pays Pyrénées-Méditerranée En rive droite sur ces parcours

Le Tech à Prats-de-Mollo : En aval de la passerelle du stade sur 500 m.

Le Tech à Arles-sur-Tech : De la passerelle de la Batllia d'Avall au pont de la RD 115.

Le Tech à Le Boulou : En aval du seuil de la prise d'eau du canal des Albères.

Le Tech à Ortaffa : En aval du passage à gué sur 700 m.

Accident de la vie

Petit bobo ou grosse tuile ?
Un soutien quoi qu'il arrive...

Même à la pêche !



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

SARL 3 ASSUR

Cabinet TEYCHENNE - CABANES
81000 ALBI

tél. 05 63 38 88 38 - www.mma-albi.fr

Présent également à :
ARTHES - GAILLAC - LAVAU - RABASTENS - SAINT-SULPICE

« Un terroir,
un patrimoine,
une pêche d'ici »

